

CONDITIONS TARIFAIRES ENTREPRISES

À COMPTER DU IER JANVIER 2026





PROMESSE CLIENTÈLE ENTREPRISES

Depuis plus de 245 ans, la Banque Palatine tient ses engagements et construit une relation de confiance avec les dirigeants d'entreprises. Par le biais de ses 26 centres d'affaires implantés partout en France métropolitaine et connaissant parfaitement l'économie régionale, la Banque Palatine vous assure de pouvoir compter sur une équipe d'experts entièrement engagée aux côtés de votre entreprise, tant au quotidien que dans votre stratégie de développement à long terme.

À votre écoute

Dans un monde en mouvement, vous écouter et vous proposer des solutions adaptées, innovantes et performantes pour votre entreprise, c'est le rôle de votre chargé(e) d'affaires.

Impliqué et proactif

Votre chargé(e) d'affaires est votre interlocuteur stratégique et met à votre disposition toutes les expertises de la Banque Palatine nécessaires au développement de votre entreprise : investissements, gestion de trésorerie, financements, gestion des flux, croissance externe, international, immobilier... Il vous accompagne également dans vos enjeux de dirigeant, notamment dans l'évolution du capital et dans la transmission de votre entreprise.

Engagés ensemble

Notre exigence d'excellence au quotidien va de pair avec nos valeurs de responsabilité sociale et environnementale. Engagée aux côtés des entreprises pour faire face aux enjeux des transitions environnementales et sociétales, la Banque Palatine vous accompagne en vous proposant des solutions financières pertinentes pour la transformation écologique et sociale de votre entreprise.

Exigence d'une relation durable

Le fondement de la Banque Palatine est la construction d'une relation durable reposant sur la recherche de la meilleure performance pour vous et votre entreprise. Vous êtes en droit d'attendre l'excellence de notre part. Nous vous devons de respecter cette exigence.

L'Art d'être Banquier

Ce document indique les conditions et tarifs applicables aux principales opérations de la clientèle entreprises, associations et institutionnels. Il n'est pas exhaustif et peut être modifié à tout moment.

Les montants, y compris en pourcentage, sont indiqués en euros et hors taxes.

Conformément aux stipulations du préambule de la convention de compte courant, la Banque et le Client conviennent expressément de se soumettre au régime dérogatoire prévu notamment aux articles L.314-5, L.314-12, L.133-2 et L.133-24 du Code Monétaire et Financier.

La refacturation des frais et droits, notamment de timbres, perçus au profit de l'autorité publique est donnée à titre indicatif et susceptible de variation en fonction de l'évolution des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Pour toute demande, réclamation ou recours concernant les conditions et leur application, nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel à la Banque Palatine.

Votre chargé(e) d'affaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

SOMMAIRE

DATES DE VALEUR

- 4 Opérations domestiques
- 4 Opérations internationales
- 5 Opérations de portefeuille commercial
- **5** Opérations sur comptes-titres et valeurs mobilières

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

- 5 Arrêtés et gestion de compte
- 7 Services courants
- 7 Incidents de fonctionnement

MOYENS DE PAIEMENT

- 9 Opérations d'encaissement (au crédit)
- 10 Initiation de paiement
- 11 Opérations de paiement (au débit)

EXPERTISE CASH MANAGEMENT

- 13 Banque à distance
- 15 Cartes bancaires
- 16 Solutions d'encaissement
- 18 Gestion de trésorerie
- 18 Transmission de lignes magnétiques chèques

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- 18 Opérations de change
- 18 Opérations à destination de l'étranger (import)
- 19 Opérations en provenance de l'étranger (export)
- 20 Portefeuille international
- 21 Crédits documentaires
- **22** Avals-garanties et cautions sur opérations internationales
- 23 Autres services

FINANCEMENTS

- 23 Financements court, moyen et long terme
- 23 Crédit-bail
- 23 Gestion du poste client
- 23 Garanties recues et données

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

- 24 Droits de garde (Frais de tenue de compte)
- 25 Opérations de Bourse
- 25 Souscription / rachat d'OPC
- 25 Opérations sur titres
- **26** Mouvements de titres (valeurs mobilières et TCN)
- 26 Avis et états
- 26 Divers

EXPERTISES

- 27 Cash Management
- 27 Ingénierie sociale
- 27 Ingénierie immobilière
- 27 Ingénierie financière
- 27 Desk clientèle

28 LEXIQUE

RELATION CLIENTÈLE

31 Résoudre un litige

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs. J correspond à la date de règlement interbancaire.

OPÉRATIONS DOMESTIQUES OPÉRATIONS AU CRÉDIT

CHÈQUES	
Remise de chèque avant 13h	2 jours maximum
VIREMENTS	
Virement reçu	J
PRÉLÈVEMENTS	
Remise de prélèvement reçue 2 jours ouvrés avant l'échéance	J
OPÉRATIONS AU DÉBIT	
CHÈQUES	
Paiement de chèque	J
Impayé reçu sur chèque impayé	J
VIREMENTS • Virement émis	
PRÉLÈVEMENTS • Paiement d'un prélèvement	
EFFETS	
Paiement d'un effet domicilié	J
OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
OPÉRATIONS AU CRÉDIT	
VIREMENTS	
Virement reçu en euro	J
Virement reçu en devise	
- sans opération de change ou en devise d'un pays de l'UE - avec opération de change	
OPÉRATIONS AU DÉBIT	
VIREMENTS	
Virement émis en euro	J
Virement émis en devise	
- sans opération de change ou en devise d'un pays de l'UE - avec opération de change	
	J-1
CHÈQUES	Jany do l'apávation

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE COMMERCIAL OPÉRATIONS AU CRÉDIT

Remise d'effet, LCR ou BOR à l'escom	pte 1 jour calendaire après la date de la remise réception service portefeuille
• Effet à l'encaissement non échu ou re	mis au moins
12 jours calendaires avant l'échéance	4 jours calendaires après l'échéance (reportée s'il y a lieu)
• Effet échu ou remis à l'encaissement i	moins
de 12 jours calendaires avant l'échéan	ce12 jours calendaires après la date de remise réception service portefeuille
Mobilisation de créance née sur l'étral	nger1 jour calendaire après la date de remise réception service portefeuille
Mobilisation de créance Dailly	1 jour calendaire après la date de la remise réception service portefeuille
OPÉRATIONS AU DÉBIT	
Effet impayé (retour) escompte	Débit valeur échéance
• Effet impayé (retour) encaissement	Débit valeur échéance reportée
OPÉRATIONS SUR COMPT	ES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES
Ordre de bourse	La date de valeur est la date de dénouement de l'opération
Ordre sur OPC. La date	de valeur est la date de dénouement de la valeur liquidative

FONCTIONNEMENT DE COMPTE

ARRÊTÉS ET GESTION DE COMPTE

Les comptes font l'objet d'un arrêté trimestriel. À l'occasion de ces arrêtés, les montants perçus sont composés de la commission de mouvement de compte, de la commission sur le plus fort découvert, des intérêts débiteurs et éventuellement d'une pénalité de dépassement (Cf «Arrêtés de compte» ci-dessous).

SERVICES BANCAIRES DE BASE

Gratuit

Ces services bancaires de base sont réservés pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article D312-5-1 et suivants du Code Monétaire et financier relatif au droit au compte. Ces services bancaires de base se composent des produits et services suivants : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; un changement d'adresse par an ; la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; la domiciliation de virements bancaires ; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; l'encaissement de chèques et de virements bancaires ; les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; des moyens de consultation à distance du solde du compte ; les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte*, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'UE ; deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service ; la réalisation des opérations de caisse. Le service bancaire de base ne comprend pas la délivrance d'un chéquier ni l'octroi d'une autorisation de découvert.

^{*} non disponible à la Banque Palatine

FONCTIONNEMENT DE COMPTE	
Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	100 €
• Frais d'actualisation de dossier administratif, juridique et comptable (annuels)	
- Chiffre d'affaires < 15 M€	500 €
- Chiffre d'affaires entre 15-50 M€	600 €
- Chiffre d'affaires entre 50-500 M€	1000 €
- Chiffre d'affaires > 500 M€	1500 €
ARRÊTÉS DE COMPTE	
Intérêts débiteurs ils sont calculés colon la formula suivante :	

- ils sont calculés selon la formule suivante :

[somme de tous les soldes débiteurs en valeur X leur durée en jours X taux d'intérêt conventionnel] / 360

- en l'absence de découvert autorisé ou formalisé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux maximum réglementaire publié tous les trimestres au Journal Officiel et le diviseur est 365.
- le taux d'intérêt conventionnel est calculé comme la somme d'un indice de référence et d'une marge.
- Commission sur plus fort découvert

Commission mensuelle calculée sur le plus fort découvert de chaque mois et perçue en fin de trimestre

- taux applicable sur le plus fort découvert 0,10 %
- Pénalité de dépassement

Commission mensuelle calculée sur la partie des débits comprise entre le montant du découvert autorisé présent en fin de période et le plus fort découvert enregistré.

- taux minimum par mois

GESTION DE COMPTE

•	Commission de mouvement de compte	0,075 % à 0	1,20 %
	- calculée sur les opérations enregistrées au débit du compte		
			05.0

- minimum par trimestre • Commission fixe de tenue de compte (tarif trimestriel) 110 €
- (compte sans mouvement depuis plus de 12 mois)..... dans la limite du solde créditeur du compte

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel

- Forfaitisation des conditions

 - Forfait des conditions (selon périodicité)..... Nous consulter

ARRÊTÉS DE COMPTE DEVISE

• Frais de tenue de compte de dépôt inactif

- Intérêts débiteurs
 - Ils sont calculés selon la formule suivante : [somme de tous les soldes débiteurs en valeur X leur durée en jours X taux d'intérêt conventionnel] / 360.
 - En l'absence de découvert autorisé ou formalisé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux journalier de la devise auguel s'ajoute une marge de 4%.
 - Le taux d'intérêt conventionnel est calculé comme la somme d'un indice de référence et d'une marge.
- Commission sur plus fort découvert

Commission mensuelle calculée sur le plus fort découvert de chaque mois

et perçue en fin de trimestre

- Taux applicable sur le plus fort découvert 0.10 %

GESTION DE COMPTE DEVISE

- Commission de mouvement de compte

SERVICES COURANTS

IBAN VIRTUEL	
Faciliter l'identifier de l'émetteur d'un virement et optimiser vos réconciliations c	omptables.
• Frais de mise en place	1500 €
Frais d'abonnement mensuel	250 €
Commission de traitement par virement reçu sur un IBAN VIRTUEL	0,20 €
RELEVÉS DE COMPTE	
Ces commissions sont perçues trimestriellement, frais d'envoi inclus.	
Support papier mensuel	Gratuit
- décadaire	
- journalier	
Édition d'un extrait de compte à la demande ou au guichet	
Édition de relevé de compte papier en complément des relevés électroniques	4 € par mois
COURRIERS	12.50.6
Changement d'adresse non signalé entraînant un retour de courrier	12,50 €
RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS	
FOURNITURE DE RENSEIGNEMENTS	
Renseignements commerciaux (+ frais engagés)	25,50 €
Attestation	
Information des commissaires aux comptes (audit)	
Justificatif trimestriel des prestations facturées et soumises à TVA	Gratuit
RECHERCHE DE DOCUMENTS	
• Frais de recherche d'un document	
(selon la complexité du dossier et le volume de recherche)	minimum 15,50 €
Photocopie (par pièce)	0,50 €
COFFRE-FORT	
• Tarifs annuels	
- 10 à 15 dm³	
- 20 à 25 dm³ - 35 à 45 dm³	
- 55 à 85 dm³	285 €
- 95 à 145 dm³ - Sup à 165 dm³	
	J-J C
DIVERS	
Frais de courrier - téléphone	
Tout frais de recherche	15,30 €
INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT	
COMPTE	
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit
• Frais par procédure de saisie à tiers détenteur (avis et oppositions à tiers déte	enteur, oppositions
administratives et saisies assimilées) 10 % du montant dû	
Frais par saisie attribution ou conservatoire	(maximum 83,33 €)
Frais par saisie attribution ou conservatoire Frais pour saisie sur valeurs mobilières et droits d'associés	
Trais pour suisie sur vulcurs mobilieres et urons à associes	110 €

• Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, remise de chèque erronée, absence de signature, absence ou insuffisance de provision) dans la limite de 570 € par mois...... 9,5 € par opération

• Forfait⁽¹⁾ de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾

CHÈQUES

- chèque supérieur à 50 €	
⁽¹⁾ Ce forfait comprend les frais de dossier, de chèque impayé, de lettre d'injonction, d'envoi en AR, Banque de France, des frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire, l'interdiction bancaire, de blocage de provision pour régularisation et de délivrance du certificat c Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, elle sera facturée séparément.	de la déclaration de mainlevée de
Le rejet d'un chèque présenté au paiement à plusieurs reprises dans les 30 jours qui suivent constitue un incident de paiement unique.	le premier rejet
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	Gratuit
• Frais d'opposition par le client au paiement d'un chèque (perte, vol, utilisation frauc procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judicaire du porteur)	
- par chèque	
- si plusieurs chèques	30 €
Frais de mainlevée d'opposition par mainlevée	16 €
• Frais de rejet de chèque par la Banque pour les motifs suivants :	
décision judiciaire, chèque perdu ou volé, compte en opposition	
- par chèque	6,10 €
 Frais pour chèque présenté suite à une interdiction bancaire (interne ou externe) par chèque 	25,50 €
• Frais pour chèque présenté à l'encaissement	
et revenu impayé (sauf motif sans provision) - par chèque	16,29 €
PRÉLÈVEMENTS ET TIP SEPA	
• Frais de rejet d'un prélèvement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision - inférieur à 20 € 100	1 % du montant
Ces rejets ne donnent pas lieu à la perception d'une commission d'intervention	% du montant
- supérieur ou égal à 20 €	7,16 €
Ces rejets n'intègrent pas la commission d'intervention, elle sera facturée séparément.	
Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pa la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvemen pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'ir seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cett représentation par tout moyen.	nt déjà rejeté ntervention) re
Frais pour impayé sur prélèvement ou TIP SEPA remis à l'encaissement	16 €
EFFETS	
 Rejet d'effet domicilié pour défaut de provision par effet 	20 €
• Retour impayé sur effet remis à l'encaissement ou à l'escompte (commission perçu date que le débit de l'effet impayé)	
- par effet (+ coût du protêt éventuel)	
- Frais pour billets financiers irréguliers	15 €
- Frais de commission d'intervention pour non-réception du billet de trésorerie avant la date de mise en place	10 €

Pour l'ensemble des opérations de portefeuille (mobilisation de créances commerciales, loi Dailly) non reglées à l'échéance et/ou impayées, un report de 20 jours est effectué automatiquement selon commission fixe énoncée ci-dessous (Cessions de créance Loi Dailly et Mobilisation de créance née sur l'étranger).

CESSIONS DE CRÉANCE LOI DAILLY

Frais d'impayé par facture	22,50 €
- Commission fixe sur créance non réglée à l'échéance prévue	
MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE SUR L'ÉTRANGER	
Frais d'impayé par facture	25 €
- Commission fixe sur créance non réglée à l'échéance prévue	50 €

MOYENS DE PAIEMENT

ESPACE SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA) : ESPACE UNIQUE DE PAIEMENTS EN EUROS, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, lle de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miguelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT (AU CRÉDIT)

VIREMENTS SEPA

Virement SEPA recu
 Gratuit

PRÉLÈVEMENTS (CORE OU B2B)

PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

CARACTÉRISTIQUES:

- Prélèvement en euro, initié par le créancier sur la base d'un mandat signé par le débiteur.
- La gestion et la conservation du mandat sont assurées par le créancier.
- Cette autorisation peut être générale pour des opérations de débits récurrents ou ponctuels.
- Ce prélèvement s'effectue entre deux comptes situés dans l'espace SEPA.

AVANTAGES:

- Une référence d'identification de l'opération dans la limite de 35 caractères.
- Un motif de paiement jusqu'à 140 caractères.

PRÉLÈVEMENT SEPA INTERENTREPRISES (B2B)

Le prélèvement SEPA interentreprises (SEPA Business-To-BusinessDirect Debit ou B2B) est réservé exclusivement aux règlements entre entreprises ou professionnels qui souhaitent régler tout ou partie de leurs transactions selon des conditions spécifiques.

DEMANDE D'IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	33,60 €
Par prélèvement	0,45 €
Par remise validée par la Banque	
Par remise signée électroniquement	Gratuit
• Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	20 €
Frais intervention par fichier	20 €

TIP SFPA

• Frais de traitement du façonnier Étude personnalisée	
• Par TIP SEPA encaissé (+ commission de traitement du façonnier)0,45 €	
 Par anomalie de traitement 1 €	

INITIATION DE PAIEMENT

HUB PISP - SOLUTION D'INITIATION DE PAIEMENT

L'initiation de virement permet d'ordonner un virement direct de compte à compte, sans avoir besoin de l'IBAN du payeur, à partir d'un site internet, d'une application mobile.

Il permet d'identifier avec certitude les payeurs et les références de paiement attendues.

Par entité
 Étude personnalisée

OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

• Pour l'ensemble des opérations de portefeuille (escompte, mobilisation de créances commerciales ou financières, loi Dailly), les modalités techniques sont les suivantes :

Les agios sont calculés sur la durée réelle entre la date de remise et celle de l'échéance (éventuellement reportée) en la majorant de deux jours de banque sur une base de 360 jours.

- Pour les effets à l'escompte : Agios minimum 5,80 € et/ou durée minimum 12 jours.
- Pour les billets financiers sur nos caisses : échéance non reportée ; aucune commission n'est perçue.
 En cas de remboursement anticipé du billet, pénalité de 100 € minimum (nous consulter pour plus de renseignement).
- Le taux d'intérêt de l'escompte commercial ou financier est le taux d'escompte Palatine (Tes) majoré de la marge propre à chaque client.

Le Tes qui est déterminé quotidiennement est égal à : Euribor (ou Tibeur - taux interbancaire offert en euro) majoré d'une marge maximale de 0,50 % en fonction des conditions de marché.

Tibeur ou Euribor plancher : dans l'éventualité d'une variation à la baisse de Tibeur ou Euribor en dessous de 0, Tibeur ou Euribor sera alors considéré comme étant égal à 0.

EFFETS À L'ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE

- par effet (+ récupération des frais externes)

ETTETO A E ENGAISSEMENT ET ESCOPTI TE	
Internet ou télétransmission	
- par effet	0,60 €
- par remise	4,50 €
Support papier	
- par effet	11 €
- par remise	30 €
CESSIONS DE CRÉANCES LOI « DAILLY »	
Convention Dailly	51 €
Cession escompte (par facture)	12,75 €
Cession garantie (par facture)	
• Par remise	
Notification de cession de créances	
- par notification (+ affranchissement)	24 €
Commission de prorogation (par facture)	20,40 €
Modification (par facture)	20,40 €
Commission de mainlevée de notification	20,40 €
Marché public ou privé	
- commission d'enregistrement de marché public ou privé	25,50 €
- commission de modification de marché public ou privé	51 €
- commission d'annulation de marché public ou privé	51 €
AUTRES OPÉRATIONS	
Effet modifié, prorogé (par effet)	22 €
Effet irrégulier, commission de rejet (par effet)	
Demande d'avis de sort	

25 €

Effet réclamé (+ récupération des frais engagés) détenu en portefeuille (par effet)	16 €
Escompte créances commerciales	
CHÈQUES	
Remise de chèque	Gratuit
• Avis de sort	20 €
Copie d'une remise de chèque sur l'année en cours	15 €
Demande de copie antérieure	20 €
- pour toute demande de copie de chèque incluse dans la remise dans l'année en cours	
ou antérieure à celle-ci (tarif par chèque supplémentaire)	0,50 €

OPÉRATIONS DE PAIEMENT (AU DÉBIT)

VIREMENTS

VIREMENT SEPA

CARACTÉRISTIQUES

- Virement ordinaire libellé en euro.
- Échangé à l'intérieur de la zone SEPA, y compris en France, entre deux banques adhérentes aux règles du virement SEPA.
- Dont les coordonnées du bénéficiaire sont obligatoirement exprimées au format IBAN (1).
- Dont les frais d'exécution sont exclusivement en option « SHARE (2) ».
- (1) IBAN: « International bank account number », identifiant international d'un compte.
- (2) Partagé entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire : chacun paie respectivement à sa banque la part de frais de traitement relatifs à l'émission ou à la réception du virement facturée par celle-ci.

AVANTAGES

Il permet la transmission au bénéficiaire, sans altération, d'information(s) mentionnée(s) par le donneur d'ordre qui peuvent être :

- Le motif du paiement dans la limite de 140 caractères.
- La référence d'identification de l'opération dans la limite de 35 caractères.
- Tout autre virement en euro échangé dans la zone SEPA.

INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION

Par virement ordinaire	0,25 €
Par remise validée par la Banque	30 €
Par remise signée électroniquement	Gratuit
Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	20 €
Frais de retour de fonds sur fichier télétransmis	2,50 € par opération
PAPIER	
Par virement ordinaire	15 €
Frais de retour de fonds unitaire	9,40 €

VIREMENT INSTANTANÉ EUROPÉEN SEPA (OU INSTANT SEPA CREDIT TRANSFERT)

Moyen de paiement immédiat, avec les caractéristiques suivantes :

- exclusivement en euro
- entre deux comptes tenus par des établissements financiers* situés dans le même pays ou deux pays de l'espace SEPA
- en quasi temps réel
- avec un montant unitaire plafonné à 100 000 euros.
- * Sous réserve que ces deux établissements soient en mesure d'exécuter et/ou de recevoir des virements instantanés

INTERNET

INIERNEI	
Par virement instantané	0,25 €
Par remise validée par la Banque	30 €
Par remise signée électroniquement	Gratuit
Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	20 €

. Tuois de veteur de feude unitaire	0.40.6
Frais de retour de fonds unitaire Frais intervention par fichier	
TÉLÉTRANSMISSION	20 €
Par virement instantané	0.25 €
Par remise validée par la Banque	·
Par remise signée électroniquement	
Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	
• Frais de retour de fonds	2,50 € par opération
Frais intervention par fichier	20 €
VIREMENT DE TRÉSORERIE	
CARACTÉRISTIQUES	
Transfert ou réception de fonds entre les comptes de votre entreprise ou prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J.	de votre groupe,
INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
Par virement externe urgent y compris intra groupe (valeur jour)	
Par remise validée par la Banque	
Par remise signée électroniquement	
Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	
Frais de retour de fonds	
Amendement	25 €
SUPPORT PAPIER	
par virement externe urgent y compris intra groupe (valeur jour)	25 €
PRÉLÈVEMENTS ET TIP SEPA	
Paiement d'un prélèvement ou d'un TIP SEPA	Gratuit
Révocation d'un mandat	11 €
Opposition	
Liste blanche / Liste noire	Nous consulter
 Enregistrement d'un mandat de prélèvement SEPA B2B Par la banque 	1/1 €
- Via la solution internet ePalatine ENTREPRISES	
EFFETS DOMICILIÉS	
Convention de paiement	Gratuit
Par effet domicilié	
ESPÈCES	C
Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets	Gratuit
CHÈQUES ET CHÉQUIERS	
CHÈQUES	
Copie recto d'un chèqueÉmission d'un chèque de banque	
Emission a un cheque de banque Chèque non conforme (non signé, non daté)	
	27 C
CHÉQUIERS	C
 Frais d'envoi de chéquier en lettre simple Frais d'envoi de chéquier par lettre recommandée frais d'af 	
Frais de destruction	

BANQUE À DISTANCE

ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

ePalatine SUITE

Frais d'installation

Abonnement

internet :	nttps://sui	ite.epaiatine.r
	•	•

Application Mobile: ePalatine SUITE sur iOS et Androïd

Solution de communication multibancaire pour gérer l'ensemble de vos comptes et opérations bancaires via l'utilisation du protocole EBICS TS.

.....250 €

45 € (par mois)

Abonnement	
- Durée d'historique	
- Nombre de compte paramétrable	
- Nombre de sociétés inclus	
- Nombre de serveurs EBICS inclus	
- Nombre de signataires EBICS inclus	
- Nombre de Suite Mobile inclus	ıllımıte
Options complémentaires :	10.6 (
- banques supplémentaires au-delà de 5	
- mise à disposition des relevés bancaires au-delà de 13 mois - appairage application ePalatine SUITE Mobile	
- Turbo Sync	
Module SEPAmail DIAMOND	Gratuit
• Module SEPAMIAI DIAMOND Service de demande de vérification des coordonnées bancaires transmises pa	r un tiors (client ou fournisseur)
- abonnement	
- demande de vérification	
Module ePalatine SUITE Notation	1 C pai 15/11V
Vérification de la santé financière des clients et fournisseurs parmi les entrepri	ses françaises via Ellisphère
- rapport standard	
- enquête	
Module e-mandat	, (pa. 5qa5ts)
Signature éléctronique des mandats de prélèvements SEPA	
- Abonnement au service	10 € (par mois)
- Coût unitaire	
Module gestion de trésorerie avancée	, ,
- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	15 € (par mois)
- Proposition de virement d'équilibrage	15 € (par mois)
Module facturation électronique	
Automatisation de la gestion des factures clients et fournisseurs	
- 50 € par mois jusqu'à 1000 factures	Au-delà nous consulter
Module Connect	
- Agrégation de comptes sans EBICS TS	9 €/mois
TÉLÉTRANSMISSION	
Frais de mise en place de contrat minimum pour EBICS	190 <i>E</i>
- minimum pour SWIFT	
• Frais de mise en place d'avenant (ajout/modification/suppression d	
- minimum pour EBICS	
- minimum pour SWIFT	50 €
Abonnement mensuel sens Client > Banque et Banque > Client	
• Ebics T	135 €
• Ebics TS	90 €
SWIFTNet FileAct	200€
Options complémentaires :	
- Option SCT Jour (Intraday)	
- Option virements internationaux	Gratuit

- Option relevé de frais bancaires CAMT.086	
- Option relevé intraday CAMT.052 - Option relevé intraday MT942	
- Service d'anonymisation des salaires.	
SWIFTNet Fin Frieden MT040	1006
- Emission MT940 - Emission MT942	
- Réception MT101	
INTERNET ET APPLICATION MOBILE	
Abonnement mensuel	
Internet : www.palatine.fr	
Application mobile : ePalatine ENTREPRISES sur iOS et Androïd	
Consultation et gestion de vos comptes en temps réel sur le web :	
Consultation et suivi des opérations Regitien introdeur.	
Position intradaySaisie d'opérations et transfert de fichiers	
Téléchargement de fichiers et des relevés en PDF	
Gestion des délégués	
Validation des ordres par authentification forte	
ePalatine ENTREPRISES	
Consultation :	
- option virements de compte à compte - option gestion des délégués	
Consultation et gestion	
Consultation de vos portefeuilles titres	
• eDocuments PRO	
Service à l'acte : Réémission de relevés CFONB ou XML	
Service d'anonymisation des salaires Service de facturation électronique	
·	IVOUS CONSUICE
Parapheur Envoi de fichiers par EBICS T et confirmation des ordres sur le parapheur	Gratuit
	- Gratari
MOYENS D'AUTHENTIFICATION FORTE	
ePalatine CERTIFICATION (CERTEUROPE)	
Certificat électronique pour effectuer vos télédéclarations, échanger des documer	ıts dématérialisés,
vous authentifier et signer vos ordres en ligne et via EBICS TS ou SWIFTNet TS. • Cotisation par certificat (tarification annuelle pendant 3 ans)	100 €
	100 C
CERTIFICAT 3SKEY (SWIFT SECURE SIGNATURE KEY) Par token USB (tarification annuelle pendant 3 ans)	100 €
	100 €
ePalatine SECUR'CAP Moyen d'authentification forte pour valider vos flux sur ePalatine ENTREPRISES,	
ajouter vos bénéficiaires, gérer vos délégués	
Lecteur ePalatine SECUR'CAP	16 €
Carte SECUR'CAP	12 € par an
• Frais de réédition du code confidentiel, de refabrication ou d'opposition sur la ca	arte 10,50 €
ePalatine PAIEMENT	
ePalatine PAIEMENT permet à vos clients de régler une facture, un avis d'échéance,	un TIP SEPA,
un coupon directement sur internet, par la validation d'un mandat de prélèvement.	Maua carand
 Frais de mise en service Abonnement mensuel et accès à la plateforme de consultation des mandats sign 	
 Abornement mensuet et acces à la plateforme de consultation des mandats sign Tarification par opération 	33 €
- SDD ponctuel (ONE OFF)	0,27 €

ePalatine DOCS

Internet: https://docs.palatine.fr

Envoi d'ordres avec pièces jointes via EBICS TS

Abonnement Nous consulter

CARTES BANCAIRES CARTES DE LA GAMME VISA BUSINESS

Simplifier le règlement, le suivi de vos dépenses professionnelles et profiter d'un ensemble de services exclusifs dédiés à votre activité.

Cotisation carte annuelle (par carte)

• Carte Visa Business 60	€
Carte Visa Gold Business	€
Carte Visa Platinum Business 250	€

PAIEMENT

Les paiements effectués en devise sont convertis en euros par le centre Visa aux conditions de change en vigueur le jour de l'opération.

•	En euro	Gratuit
•	En devise (commission de change, transfert et traitement)	2,95 %

RETRAIT

•	En euro		Gratuit
•	En devises (commission de change, transfert et traitement) :		
	- Retrait à un distributeur	2.95 % +	- 3.20 €

SERVICES À L'ACTE

Chaînage de code confidentiel	10 €
Personnalisation des plafonds d'utilisation (à l'ouverture du contrat)	Gratuit
Modification exceptionnelle du plafond d'achat et/ou retrait	15 €
• Refabrication carte Visa Business / Gold Business / Platinum Business	15 €
(saisie de 3 codes faux / toute détérioration)	
• Envoi d'une carte ou code secret par le biais de Chronopost : frais d'affranchisse	ment en vigueur.
Refabrication de la carte en urgence	50 €
• Refabrication carte Visa Business / Gold Business / Platinum Business	Gratuit
(suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)	
• Frais d'opposition carte pour vol, perte ou usage frauduleux par le titulaire	Gratuit
D44 divine de codo confidential	10 50 6

Réédition de code confidentiel),50	€	
Réédition du code confidentiel de la carte en urgence	. 50	€	
Opposition pour usage abusif	. 50	€	

• Recherche documentaire Minimum 50 €

CARTES DE LA GAMME CORPORATE

La solution personnalisable pour simplifier la gestion des dépenses de vos collaborateurs.

Abonnement mensuel

• Solution Carte Corporate 25 €

Cotisation carte mensuelle (par carte)

Carte Visa Corporate	5 €
Carte Visa Gold Corporate	12 €
• Services optionnels	
- imputation des opérations en sur différé (30 ± 15 jours)	100 € / mais / carte

 imputation des opérations en sur différé (30 + 15 jours) 	1,00 € / mois / carte
- imputation des opérations en sur différé (30 + 30 jours)	1,60 € / mois / carte
- imputation des opérations en sur différé (30 + 45 jours)	2,20 € / mois / carte
- imputation des opérations en sur différé (30 + 55 jours)	280 € / mais / carte

PAIEMENT

Les paiements effectués en devise sont convertis en euro par le centre Visa aux conditions de change en vigueur le jour de l'opération.

• En euro	Gratuit
En devise (commission de change, transfert et traitement)	2,80 %
RETRAIT	
• En euro	Gratuit
En devise (commission de change, transfert et traitement)	2,80 %
SERVICES À L'ACTE	
Envoi spécifique de carte (envoi métropole + AR)	7,6 €
Envoi spécifique de carte (envoi hors métropole et international + AR)	9 €
Envoi spécifique code confidentiel (envoi métropole + AR)	7,6 €
• Envoi spécifique code confidentiel (envoi hors métropole et International + AR)	9 €
Refabrication carte Visa Corporate / Gold Corporate (saisie de 3 codes faux / toute détérioration de la part du client)	15 €
Refabrication du code confidentiel de la carte en urgence	50 €
Refabrication carte Visa Corporate / Gold Corporate (suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)	Gratuit
Réédition du code confidentiel	10,50 €
Réédition du code confidentiel de la carte en urgence	50 €
• Impayé de prélèvement sur le compte du porteur	15 €
Modification de la date d'arrêté des opérations (au-delà de 2 fois / an)	60 €
Modification des plafonds cartes (paiement et retrait) (en cours de vie de la carte, au-delà de 2 fois par an)	60 €
Clôture du contrat Entreprise	200 €
Recherche documentaire	Minimum 50 €

SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Solutions d'acceptation sur les différents canaux : proximité, internet, automates, paiement pour la location de biens et services...

Commissions monétiques (par transaction) - acceptation réseaux Visa / MasterCard / CB - acceptation carte CUP (China Union Pay)	Étude personnalisée
Maintenance téléphonique (par trimestre / par contrat)	4,66 €
Impayé commerçant sur carte bancaire (par opération) France Hors France	
Contrat inactif	35 € / mois

SERVICE DE REPORTING

Récapitulatif annuel des frais d'encaissements cartes	Gratuit
Relevé papier de vos encaissements cartes (tarification mensuelle)	
- relevé décadaire	Gratuit
- relevé hebdomadaire	30 €
- relevé quotidien	50 €
Relevé dématérialisé (quotidien)	Gratuit

ENCAISSEMENT DE PROXIMITÉ

ENCAISSEMENT DE PROXIMITÉ	
Location de TPE standard ou Androïd (Terminal de Paiement Électronique)	
ENCAISSEMENT FRACTIONNE AVEC ONEY	
Solution d'encaissement fractionné en 3-4X	Nous consulter
TAP TO PAY	
Solution d'encaissement de proximité via smartphone Apple ou Android	
Abonnement :	4,90 €/mois
• Frais par encaissement :	
- Cartes particuliers - Cartes professionnelles / entreprises ou hors zone euro	
- Cartes professionnelles / entreprises ou nors zone euro	2,3 % + 0,13 €
CHANGE DYNAMIQUE DE DEVISES (DCC)	
La solution permettant à la clientèle étrangère de payer dans sa propre devise via • Mise en place et abonnement	
ENCAISSEMENT À DISTANCE SÉCURISÉ	
P@YBY	
Transformer votre site web en site marchand et gérer les paiements en ligne de vo	s clients.
PACK E-COMMERCE	
frais d'inscription et d'assistance à l'installation	
forfait mensuel d'exploitation prix unitaire par transaction	
Inclus dans le pack e-commerce accès à l'outil d'administration Gestion Caisse fichier de reporting des opérations encaissées débit / annulation de débit / remboursement via factures crédits création manuelle des paiements personnalisation de la page de paiement e-mail de confirmation de paiement	
Services optionnels (frais fixe à l'installation)	
gestion des droits administrateurs	Gratuit
contrôle des risques de niveau 2	
rapprochement bancaire et impayés visuels rapprochement bancaire, impayés visuel, fichiers	
transmission des opérations par batch	
paiement par e-mail	50 €
paiement par formulaire hébergé paiement par identifiant	
mode Web Service	
P@YBY MAIL	
Proposer le paiement par e-mail pour un encaissement à distance simple et sécuri	sé.
Pack paiement par e-mail	
frais d'inscription et d'assistance à l'installation	
forfait mensuel d'exploitation prix unitaire par transaction	
prix unitaire par transaction Somice optionnel (frais five à l'installation)	∪,15 €
Service optionnel (frais fixe à l'installation) • Formulaire de collecte de données	1∩ €
PAYPLUG	10 6
La solution d'encaissement à distance par carte bancaire.	
La solation à chealssement à distance par carte baneaire.	

Mise en place et abonnement

.....Étude personnalisée

GESTION DE TRÉSORERIE

• Fusion de comptes (une entité - par arrête)	90 €
Cash pooling notionnel (plusieurs entités)	Étude personnalisée
TRESEO	
Solution d'optimisation de trésorerie	
Placement Automatisé de Trésorerie	Étude personnalisée
Cash Pooling physique	Étude personnalisée

TRANSMISSION DE LIGNES MAGNÉTIQUES CHÈQUES

• TLMC	10 € par mois jusqu'à 600 chèques,
	au-delà nous consulter
• Ramassage/envoi de fonds et dépôts permanents (+ frais)	23,45 €
Accréditif simple	17,35 €

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les conditions relatives aux opérations internationales s'appliquent également aux comptes ouverts dans nos livres par des non-résidents pour leurs opérations en France.

Les transferts pourront, au choix de la Banque, être effectués pour la contrevaleur de leur montant dans la devise du pays bénéficiaire

OPÉRATIONS DE CHANGE COMMISSION DE CHANGE

Cette commission s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises.

Tarification dégressive.

Facturation minimum	25 €
• Jusqu'à 75 000 €	1/2 ‰
• Au-delà	1/4 ‰

DIVERS

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT) VIREMENT INTERNATIONAL

CARACTÉRISTIQUES

- Tout virement ne répondant pas aux critères du virement SEPA, notamment le virement :
- Échangé avec un pays hors zone SEPA.
- Et/ou libellé dans une autre devise que l'euro.

MODALITÉS DE RÉPARTITION DES FRAIS ENTRE LE DONNEUR D'ORDRE ET LE BÉNÉFICIAIRE

« frais partagés » SHARE: le donneur d'ordre supporte les frais d'émission de virement de la Banque Palatine et le bénéficiaire les frais d'encaissement de sa banque. Ce mode de répartition des frais est le plus souvent utilisé, et est appliqué par défaut si les instructions du donneur d'ordre ne précisent pas clairement le type de frais associé à l'opération ou si le virement nécessite une opération de change préalable.

« tous frais à la charge du donneur d'ordre » OUR : l'intégralité des frais, c'est-à-dire les frais de la Banque Palatine, les frais de la banque du bénéficiaire et les frais du correspondant, le cas échéant, sont à la charge du donneur d'ordre. Cette règle permet au bénéficiaire du virement de recevoir l'intégralité du montant de l'opération. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise la Banque Palatine à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.

« tous frais au bénéficiaire » BEN: les frais d'émission sont déduits du montant du virement effectué par la Banque Palatine, et le bénéficiaire paie les frais d'encaissement (cas spécifique d'accord entre donneur d'ordre et bénéficiaire). Il est rappelé que contrairement aux opérations européennes et SEPA, l'identification des bénéficiaires requiert également l'identification de la banque du bénéficiaire (BIC Code) et les coordonnées de compte. Pour certaines destinations, les adresses des bénéficiaires sont également requises.

FRAIS DE CORRESPONDANT

Pays Destinataire	Frais correspondants perçus en EUR
Royaume-Uni / USA	20,00
Suisse / Canada	10,00
Japon	1/°° mini 50,00 maxi 150,00
Chine	17,00
Autres Pays	Nous consulter

110

• Internet ou télétransmission

- facturation minimum	14 €
- jusqu'à 75 000 €	0,10 %
- au-delà de 75 000 €	0,05 % maximum 180 €
- par remise validée par la Banque	30 €
- par remise signée électroniquement	Gratuit
- frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	20 €
• support papier	
- facturation minimum	25 €
- jusqu'à 75 000 €	0,10 %
- au-delà de 75 000 €	0,05 %
• Frais acquis SWIFT	20 €
Frais acquis SWIFT depuis ePalatine ENTREPRISES	2 €
• Frais de recherche ou demande d'intervention sur ordre non conforme	50 €
Avis de sort	
Amendement	25 €
Retour de fonds sur virement international émis	25 €

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT) RAPATRIEMENT (VIREMENT INTERNATIONAL)

• Virement international

- facturation minimum	24 €
- jusqu'à 75 000 €	0,10 %
- au-delà de 75 000 €	0,05 %
- facturation maximum	180 €
- rejet sur virement international reçu	25 €
- retour de fonds sur virement reçu (à la charge du donneur d'ordre)	25 €

CHÈQUES

PAIEMENT DE REMISES IMPORT (FRAIS À LA CHARGE DU TIRÉ)	
Chèques euro ou devises	
• Commission de transfert (tarif dégressif + commission de change le cas échéant)	
- facturation minimum	20,25 €
- jusqu'à 100 000 €	
- de 100 000 € à 150 000 € - de 150 000 € à 600 000 €	
- de 150 000 € a 600 000 € - au-delà de 600 000 €	
	1,0 700
PORTEFEUILLE INTERNATIONAL	
EFFET LIBRE ET DOCUMENTAIRE IMPORT	
EFFET LIBRE IMPORT (EN EURO OU DEVISES)	
Commission de présentation à l'acceptation	65 €
Commission de paiement	0,15 %
- minimum	
- maximum	520 €
S'ajoutera la commission de transfert et de change le cas échéant.	
EFFET DOCUMENTAIRE IMPORT (EN EURO OU DEVISES)	
Commission d'encaissement	
- minimum - maximum	
S'ajoutera la commission de transfert et de change le cas échéant.	1 120 C
•Commission de transfert :	
- jusqu'à 75 000 €	0,10 % mini 25 €
- au-delà de 75 000 €	% maximum 180 €
Autres événements	
- commission d'acceptation	
- modifications, prorogations, impayés, avis de sort, bon de cession, paiement tardif - forfait de Paiement (à la charge du tireur)	
- SWIFT	
EFFET LIBRE ET DOCUMENTAIRE EXPORT	
EFFET LIBRE EXPORT (EN EURO OU DEVISES)	0.15.9/41-+
Commission d'encaissement par effet (+ commission de change le cas échéant)	
- minimum - maximum	
	320 C
EFFET DOCUMENTAIRE EXPORT (EN EURO OU DEVISES)	0.00.0/.0.
 Commission d'encaissement par effet (+ commission de change le cas échéant) minimum 	
- maximum	
Autres événements	2 220 0
- Commission d'acceptation	85 €
- modifications, prorogations, impayés, avis de sort, bon de cession, paiement tardif	
- SWIFT	30 €
MOBILISATION DE CRÉANCE NÉE SUR L'ÉTRANGER	
• Tarification	
- par effet	
	70 <i>C</i>

CRÉDITS DOCUMENTAIRES

ePalatine TRADE

Consultation et gestion des opérations de trade : crédits documentaires, remises documentaires et garanties :

Abonnement mensuel (hors commissions de traitement des opérations) premier service souscrit par service supplémentaire	
CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT	
Ouverture : crédit irrévocable par trimestre indivisible minimum avec ePalatine Trade minimum sur support papier commission d'annulation Modification augmentation de montant ou prorogation de la validité :	à partir de 140 € à partir de 190 € 100 €
- commission d'engagement par trimestre indivisible - minimum avec ePalatine Trade - autres cas avec ePalatine Trade - minimum sur support papier	130 €
Pour les crédits documentaires dont le montant est stipulé « environ », la com sera perçue sur le montant majoré de la tolérance.	mission d'ouverture
 Acceptation / commission d'engagement : calculée de la date de délivrance jusqu'à l'échéance - minimum 2 mois 	
- par mois indivisible - minimum	
Utilisation coût	
- minimum	140 €
Les commissions d'utilisation et d'acceptation se cumulent. • Remise de documents irréguliers	160 €
Commission de dossier complexe, projet, traduction,	100 €
intervention, assistance technique	minimum 110 €
Bon de cession	100€
SWIFT ouverture / modification / utilisation	40 €
• Frais d'envoi de documents	
selon zone géographique et poids des documents Activation clause UPAS (par activation)	
Règlement de commission d'agent (à la charge de l'agent)	40 €
Commission de transfert de fonds :	
- 0,05 % du montant / facturation min de	
- maximum	180 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT Commission de notification - minimum si notification avec ePalatine Trade - minimum autre mode de transmission Commission de confirmation Pour les crédits documentaires dont le montant est stipulé « environ », la commission de confirmation sera perçue sur le montant indiqué, majoré du pourcentage indiqué. Commission d'utilisation - coût. 0.15 % flat - facturation minimum 140 € • Commission de paiement différé ou d'acceptation sur crédit documentaire confirmé, pourcentage déterminé selon le risque pays perception par mois indivisible, minimum 2 mois et facturation minimum _____ à partir de 250 € • Commission de paiement différé ou acceptation sur crédit documentaire notifié - tarification mensuelle minimum 2 mois 0,125 % - facturation minimum..... 200 € • Commission de modification 125 € • Frais de courrier selon nature - selon zone géographique et poids des documents minimum 40 € • Swift ouverture / modification / utilisation 40 € • Escompte sans recours sur crédoc réalisable par négociation ______Nous consulter **AVALS-GARANTIES ET CAUTIONS** SUR OPÉRATIONS INTERNATIONALES **AVAL** • Aval de la signature du tiré sur effet accepté dans le cadre de remise documentaire import - avec 1 mois de perception minimum et percu d'avance 100 € GARANTIES ET CAUTIONS ÉMISES GARANTIES À 1ère DEMANDE CAUTIONNEMENTS GARANTIES DOCUMENTAIRES OU STAND BY LETTER OF CREDIT à partir de 1,5 % l'an minimum par mois 24 € (facturé trimestriellement d'avance) Frais d'acte - sur modèle Palatine 190 € - modèle imposé minimum 250 € - acte complexe ou garantie de paiement ______ à partir de 0,2 % minimum 300 € + refacturation des frais engagés maioration de 100 € - demande urgente (émission < à 24 h00) - étude de texte (y compris pour une demande sans suite) _____ minimum 200 € 40 € - signature électronique (par acte) - modification (durée / montant) à partir de 1,5 % l'an avec un minimum de 125 € - modification (autres) STAND BY LETTER OF CRÉDIT: Paiement appel de fonds ou modification Voir paragraphe crédits documentaires import (p 21) FRAIS DE TRAITEMENT DE MAIN LEVÉE - acte simple - acte complexe à partir de 60 €

MISE EN JEU 0,15 % • SWIFT	
Frais de port et demande de courrier rapide (selon zone géographique et poids des documents)	
GARANTIES INTERNATIONALES REÇUES	
Commission de notification	0,15
- minimum Modification (durée / montant) Modification (autres)	0,10 % Mini 150
AUTRES SERVICES	
Compte centralisateur	
Gestion du compte et de l'encaissement pour des sociétés non-réside Opérations nécessitant la constitution d'un dossier (tarif minimum) Intervention auprès des autorités compétentes (tarif minimum) Commission de traduction (tarif minimum) Frais de télex/SWIFT (maximum) Frais de port et courrier rapide Commission de réémission	61 107 107 47 30
FINANCEMENT	
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE	
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place 0,50 % Révision annuelle des lignes existantes	avec un minimum de 500 à partir de 500
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	avec un minimum de 500 à partir de 500
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place 0,50 % Révision annuelle des lignes existantes Frais d'avenant CRÉDIT-BAIL BPCE Lease crédit-bail mobilier location financière - LOA	davec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	6 avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte
Frais d'étude et mise en place	6 avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	S avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte Nous consulte
Frais d'étude et mise en place	à avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte Nous consulte Nous consulte
Frais d'étude et mise en place	à avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte Nous consulte Nous consulte 51
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	A avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consult Nous consult Nous consult 12,75
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	A avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte Nous consulte Nous consulte 12,75 9,50
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	A avec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte Nous consulte Nous consulte 12,75 9,50 35
FINANCEMENTS COURT, MOYEN ET LONG TE Frais d'étude et mise en place	Savec un minimum de 500 à partir de 500 à partir de 100 Nous consulte Nous consulte 12,75 9,50 35 24 20,40

Marché public ou privé	
- commission d'enregistrement de marché public ou privé	25,50 €
- commission de modification de marché public ou privé	51 €
- commission d'annulation de marché public ou privé	51 €
BPCE Factor / Gestion du poste client	Nous consulter

- renseignement commercial et recouvrement
- assurance crédit
- affacturage

GARANTIES REÇUES ET DONNÉES

• Service de caution en ligne

Nous consulter
212,50 € / acte
25 € / véhicule
241,65 €
61 €
153 €
de 1 à 2,5%
de 1 à 2,5% 17,10 €
61€
de 1,5 à 3 %

Nous consulter

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES ET VALEURS MOBILIÈRES

DROITS DE GARDE (FRAIS DE TENUE DE COMPTE)

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre précédent et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent.

Les droits de garde sont gratuits pour :

- Les EMTN émis et/ou distribués par notre établissement
- Les produits de défiscalisation émis et/ou distribués par notre établissement

Les droits de garde se calculent comme suit :

(Valorisation x Commission proportionnelle) + (Nombre de lignes soumises x Droit Fixe)

Droit de garde autres titres	сто
Commission proportionnelle	0,2083 % / an
Droit fixe pour les valeurs EURONEXT	4,60 € / an
Droit fixe pour les valeurs hors EURONEXT	20 € / an
Minimum de facturation	25 € / an

• Frais de tenue et de gestion de comptes titres inactif (1): Application des droits de garde(2)

⁽¹⁾ Compte inactif au sens de l'article L312-19 du code Monétaire et Financier

⁽²⁾ Les frais et commissions prélévés trimestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélévés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

OPÉRATIONS DE BOURSE

ORDRE DE BOURSE (EURONEXT)

Ordre de bourse Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam- courtage et négociation inclus	сто
Commission proportionnelle (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	Par tranche du montant brut : < ou = 50 K€ : 1,083 % >50 K€ : 0,75 %
Commission proportionnelle (Ordres dématérialisés via ePalatine, espace Titres et Bourse)	0,292 % du montant brut
Minimum de facturation (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	16,67 €
Minimum de facturation (Ordres dématérialisés via ePalatine, espace Titres et Bourse)	5€
Ordre reçu non exécuté	Gratuit

ORDRE DE BOURSE (HORS EURONEXT)

Ordre de bourse Euronext Paris - Bruxelles - Amsterdam - courtage et négociation inclus	сто
Commission proportionnelle (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	1,25 % du montant brut
Commission proportionnelle (Ordres dématérialisés via ePalatine, espace Titres et Bourse)	0,417 % du montant brut
Minimum de facturation (Ordres transmis en agence ou par téléphone)	66,67 €
Minimum de facturation (Ordres dématérialisés via ePalatine, espace Titres et Bourse)	10 €

Ordre reçu non exécuté
 Gratuit

SOUSCRIPTION / RACHAT D'OPC

- Droits d'entrée ou de sortie
 Nous consulter
- Commission de règlement livraison
- en France 35 €
 - à l'étranger 100 €

OPÉRATIONS SUR TITRES

OPÉRATIONS SUR TITRES (EN FONCTION DU CODE ISIN)	FRANCE	ÉTRANGER
Encaissement de coupons	Gratuit	7 % ad valorem 12,50 € minimum
Remboursement	Gratuit	Gratuit
Attribution, échange, répartition	18 €	66,67 €
OPA/OPE, autres opérations sur titres	En fonction de l'avis d'information de l'opération (nous consulter)	En fonction de l'avis d'information de l'opération (nous consulter)

Si l'OST est éligible via ePalatine (espace Titres et bourse) et la réponse effectuée par ce canal, il sera appliqué 50 % de réduction sur les ordres par rapport aux tarifs des opérations transmises en agence ou par téléphone.

Autres opérations sur titres France ou étranger
 Nous consulter

MOUVEMENTS DE TITRES (VALEURS MOBILIÈRES ET TCN)

MOUVEMENTS SUR TITRES - VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

• F	Réception « franco »	Gratuit
• 7	Fransfert interne de titres	Gratuit

 Transfert interne de titres Transfert compte-titres vers un autre établissemen 	
FRAIS MOUVEMENT SUR TITRES	сто
Frais par ligne transfert entrant	Sans frais
Frais par ligne transfert sortant	12,50 € si titres déposés en France 66,67€ si titres déposés à l'étranger (majorés des frais éventuels facturés par les dépositaires étrangers)
 Minimum par comptes-titres en France à l'étranger Domiciliation billets de trésorerie (par billet) 	125 €
• Tarification du mandat de gestion	Nous consulter
AVIS ET ÉTATS SUPPORT PAPIER	
Envoi d'avis d'opéré titres Envoi de l'Imprimé Fiscal Unique Annuel Relevé titres semestriel au 30/06 et 31/12 Relevé titres mensuel Relevé titres trimestriel	Gratuit
SWIFT	
Relevé titres mensuel	50 € / an
DIVERS	
Frais de recherche (minimum)	olir, devis sur demande)
 Récupération d'impôt dans le cadre de conventior coût minimum 	7 % ad valorem

Autres opérations Nous consulter
 Délégation reporting Emir 350 €

La Banque Palatine a développé des expertises de haut niveau dans de nombreux domaines. N'hésitez pas à interroger votre interlocuteur habituel sur ces sujets.

CASH MANAGEMENT

Le Cash Management a un rôle majeur dans la vie de votre entreprise.

Dès l'entrée en relation, votre Chargé(e) d'Affaires Flux est à votre écoute et vous apporte des solutions sécurisées pour gérer vos comptes via des outils performants et intuitifs de banque à distance (logiciel de communication multibancaire ePalatine SUITE, offre de gestion des ordres en EDI avec pièces jointes ePalatine DOCS, site ePalatine ENTREPRISES, outil de gestion de vos prélèvements en ligne via ePalatine PAIEMENT...) sur l'ensemble des protocoles de la place.

Il vous accompagne dans la mise en place des moyens de paiement (virements, cartes bancaires...) et d'encaissement (prélèvements, location de Terminaux de Paiement Electronique, e-commerce avec P@yBy, vente à distance via P@yByMail...) adaptés à votre activité.

Grâce à ses conseils, votre Chargé(e) d'Affaires Flux intervient en tant que facilitateur dans la gestion au quotidien de l'ensemble de vos flux et l'optimisation de votre trésorerie.

INGÉNIERIE SOCIALE

ÉPARGNE SALARIALE

- Participation, intéressement
- Plan Épargne Entreprise (PEE)
- Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)
 Nos offres Palatine Essentiel et Palatine Carte Blanche
 sont de vrais leviers de motivation et de fidélisation
 des collaborateurs. L'ensemble des offres d'épargne
 salariale bénéficie d'avantages sociaux
 et fiscaux pour les employeurs et les salariés.
- Titres de service, Chèque de Table®, CESU préfinancés et chèques cadeaux

Nos offres de titres de services facilitent la vie des collaborateurs tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

ÉPARGNE RETRAITE

 Dispositif des articles 39 et 83 du Code général des impôts

ASSURANCES ET PROTECTION SOCIALE

- Assurance Homme Clé
 L'assurance homme clé permet de protéger et
 pérenniser votre entreprise en bénéficiant d'un capital
 garanti en cas de disparition ou d'incapacité de travail
 de vos hommes clés.
- Assurance décès
- Prévoyance et frais de santé

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Opérations de promotion immobilière
- Opérations de Marchands de Biens
- Crédit-Bail Immobilier
- Lease-Back
- Externalisation d'actifs au bilan
- Recherche d'optimisation du patrimoine

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Nos interventions en termes d'opérations de marché, de montage de financement structuré et dans le domaine des fusions/acquisitions font l'objet de conditions spécifiques.

- Opérations de marché (émission de titres, retrait ou introduction en bourse, OBSAR....)
- Montage de financement structuré (LBO, OBO, acquisition,...)
- Fusions/acquisitions de sociétés cotées ou non cotées
- Transmission d'entreprises

DESK CLIENTÈLE

- Couverture de risque de taux pour vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt
- Couverture de risque de change pour vous prémunir contre les risques liés aux variations de taux de change et ainsi sécuriser vos transactions
- Placement de vos excédents de trésorerie

BÉNÉFICIAIRE

Personne physique ou morale destinataire des fonds ayant fait l'objet d'une opération de paiement.

CLIENT

Personne morale qui est titulaire d'un compte ouvert dans les livres de la banque ayant la nature d'un compte de paiement et qui autorise une opération de paiement à partir de ce compte.

COMPTE INACTIF AU SENS DE L'ARTICLE L.312-19 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Un compte est considéré comme inactif :

- **1°** Soit à l'issue d'une période de douze mois au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :
- a) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement tenant le compte de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance;
- b) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de cet établissement ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

La période de douze mois est portée à cinq ans pour les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les comptes sur livret, les comptes à terme et les comptes sur lesquels sont inscrits des avoirs et dépôts au titre des produits d'épargne mentionnés au titre II du livre II, au titre des produits de l'épargne salariale mentionnés aux chapitres III et IV du titre III du livre III de la troisième partie du code du travail ainsi qu'au titre des produits de la participation affectés à un compte courant bloqué en vertu du 2° de l'article L. 3323-2 du même code. Lorsque les sommes déposées sur un compte ou les titres inscrits en compte sont indisponibles pendant une certaine période en vertu de dispositions légales, de stipulations contractuelles ou de l'existence d'une sûreté conventionnelle, la période de cinq ans commence à courir au terme de la période d'indisponibilité;

2º Soit, si son titulaire est décédé, à l'issue d'une période de douze mois suivant le décès au cours de laquelle aucun de ses ayants droit n'a informé l'établissement tenant le compte de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs et dépôts qui y sont inscrits.

Un compte qui remplit les conditions prévues au 1° en raison de l'application de dispositions légales ou

réglementaires ou d'une décision de justice n'est pas un compte inactif au sens du présent article.

COMPTE DE PAIEMENT

Compte ouvert par le client dans les livres de la banque et qui est utilisé pour effectuer des opérations de paiement.

DATE DE VALEUR

Date de référence utilisée par le Prestataire de services de paiement pour calculer les intérêts applicables aux fonds débités ou crédités sur un compte de paiement.

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ

Tout moyen technique fourni par la banque à son client pour l'utilisation d'un instrument de paiement (identifiant, mot de passe, code). Ce dispositif, propre au client et placé sous sa garde, vise à l'identifier.

• ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE)

Zone géographique regroupant les pays de l'Union européenne, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

. IDENTIFIANT UNIQUE

La combinaison de lettres, de chiffres ou de symboles communiquée à l'utilisateur de services de paiement par le prestataire de services de paiement, que l'utilisateur de services de paiement doit fournir pour permettre l'identification certaine de l'autre utilisateur de services de paiement et/ ou de son compte de paiement pour l'opération de paiement

• INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Dispositif personnalisé et/ou ensemble de procédures convenu entre le client et la banque qui permettent d'initier une opération de paiement et auquel le client a recours pour un ordre de paiement.

JOUR OUVRABLE

Jour au cours duquel le prestataire de paiement du payeur ou du bénéficiaire impliqués dans l'exécution d'une opération de paiement exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement c'est-à-dire, du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet, les jours d'ouverture du Centre d'Affaires sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations ou, pour les opérations réalisées au guichet, les jours et heures d'ouverture du Centre d'Affaires sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

MOYEN DE PAIEMENT

Tous les instruments qui permettent au client de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.

OPÉRATION AUTORISÉE OU NON AUTORISÉE

Toute instruction du client donnée à la banque en cas d'opération autorisée ou non autorisée d'une opération de paiement.

OPÉRATION DE PAIEMENT

Opération initiée par le Payeur ou le Bénéficiaire, consistant à verser, transférer ou retirer des fonds, à partir du compte de paiement, quels que soient les motifs et indépendamment de toute obligation entre le Client et le Bénéficiaire.

- Opérations de paiement visées à l'article L 133-1 du Code monétaire et financier : il s'agit des opérations effectuées sur la base des Services de paiement visés à l'article L. 314-1 II du Code monétaire et financier.
- Opérations de paiement autres que celles visées à l'article L 133-1 du Code monétaire et financier : les services de paiement par chèques, les effets de commerce papier, les services de paiement libellés dans une devise d'un pays n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen, les services de paiement permettant d'effectuer des opérations de paiement libellées en euros ou dans l'une des autres devises de l'Espace Economique Européen (entre d'une part l'EEE et d'autre part un pays n'appartenant pas à l'EEE; entre d'une part Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française, les Iles Wallis et Futuna et un autre pays que la France), les virements internationaux, les virements SEPA échangés avec la Suisse et Monaco.

• OPÉRATION INEXÉCUTÉE OU MAL EXÉCUTÉE

Toute opération de paiement qui n'a pas été réalisée par la Banque ou dont l'exécution ne correspond pas à l'ordre de paiement du Client.

ORDRE DE PAIEMENT

Toute instruction du client donnée à la banque demandant l'exécution d'une opération de paiement.

PAYEUR

Personne physique ou morale qui autorise un ordre de paiement à partir d'un compte de paiement.

• PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT

Toute entreprise autorisée à fournir des services de paiement. Il s'agit notamment des établissements de crédit ou des établissements de paiement. La Banque est un prestataire de services de paiements.

SERVICES BANCAIRES DE BASE

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,

- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
- la domiciliation de virements bancaires.
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance.
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisés par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

• SERVICE D'ÉMISSION D'INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Service de paiement fourni par un prestataire de services de paiement tiers convenant par contrat de fournir au client un instrument de paiement (carte) en vue d'initier et de traiter les opérations de paiement du Client.

SERVICE D'INFORMATION SUR LES COMPTES

Service en ligne consistant à fournir des informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes du Client ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs banque(s).

SERVICE D'INITIATION DE PAIEMENT

Service consistant à initier un ordre de paiement (virement) par un prestataire de services de paiement tiers, à la demande du Client, concernant son compte ouvert dans les livres de la Banque.

SERVICE DE PAIEMENT

Ils sont définis à l'article L. 314-1 II du Code monétaire et financier. Ils permettent d'effectuer les opérations de paiement visées à l'article L. 133-1 du Code monétaire et financier. Ce sont tous les services offerts par la Banque au Client qui lui permettent d'assurer la gestion du compte de paiement dans la limite des services offerts par la Banque.

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Suite au Brexit, le Royaume-Uni ne fait plus partie de la Zone EEE

 Zone EEE (Espace Économique Européen), composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

- Espace SEPA (Single Euro Payments Area): Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants: Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, lle de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- Zone EURO: composée des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

La qualité de service est une des priorités de la Banque Palatine.

Vous pouvez être confronté à des dysfonctionnements dans l'utilisation de votre compte ou dans les services bancaires qui lui sont attachés. C'est pourquoi, la Banque Palatine met à votre disposition un service relation clientèle (Direction Satisfaction Client) qui s'engage à apporter une réponse à votre réclamation sous dix jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de l'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Palatine vous répondra dans les quinze jours ouvrables à compter de la date de réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai.

Elle offre également la possibilité d'accès à un service de médiation bancaire.

Celui-ci s'engage à vous apporter une réponse quand un accord n'a pas été trouvé avec votre centre d'affaires ou avec la Direction Satisfaction Client.

• Votre premier interlocuteur : votre centre d'affaires

Vous pouvez également écrire à la Direction Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :

src@palatine.fr

Direction Satisfaction Client - 198-200, RUE CARNOT - 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre centre d'affaires ou de la Direction Satisfaction Client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans sont champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés et pour les personnes physiques (particuliers) n'agissant par pour des besoins professionnels.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relative aux fonds propres.

Dossier à remplir en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers > hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenu des comptes titres, etc.

PAR INTERNET

PAR COURRIER

https://www.amf-france.org/

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la bourse - 75082 Paris Cedex 02

VOTRE SATISFACTION AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS

POUR TOUTE QUESTION:

rendez-vous sur www.palatine.fr, rubrique « Contact »



Plus d'informations:

www.palatine.fr

SA au capital de 688 802 680 euros - Une société du Groupe BPCE - Siège social : 86, rue de Courcelles - 75008 Paris - Tél : 01 55 27 97 00 - 542 104 245 RCS Paris - BIC BSPFFRPPXXX - Swift BSPF FR PP - N° TVA intracommunautaire FR77542104245 - Membre de la Fédération Bancaire Française et couverte par le fonds de garantie des dépôts et de résolution - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 025 988 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds » n° CPI 7501 2015 000 001 258 délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris lle de France - garantie financière délivrée par la CEGC - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR231799_01MGUO - www.palatine.fr.

